

**AVIS N° 2021-10 DU CSRPN OCCITANIE
RELATIF AUX PROTOCOLES DE VALIDATION
DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL (SINP)
EN OCCITANIE**

Vu le dispositif du SINP en Occitanie dont la gouvernance qui est opérationnel depuis 2019 ;

Vu le guide méthodologique pour la conformité, la cohérence et la validation scientifique des données et des métadonnées du SINP, rapport du MNHN de 2016 :

Vu les débats au sein du groupe de travail connaissance le 13 avril 2021 ;

Vu la consultation électronique du groupe de travail connaissance du 16 avril au 30 avril 2021 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 6 au 19 mai 2021 ;

Considérant que chaque plateforme régionale SINP en charge de la validation doit décrire le protocole de validation qu'elle applique sur les données au sein d'un document rendu accessible aux différents usagers du SINP ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel :

- donne mandat au GT connaissance pour approuver les protocoles de validation des données du SINP de l'Occitanie qui seront rédigés par les différents pôles thématiques
- formule les recommandations suivantes :
 - recourir à l'UUID pour éviter les doublons
 - bien distinguer l'étape de qualification des données de la validation
 - encourager le partage des critères techniques, des scripts et des logiciels libres pour les procédures automatisées de validation de données afin de tendre vers une harmonisation de ces procédures entre les différents opérateurs

Toulouse, le 20 mai 2021
La présidente du CSRPN Occitanie
Magali Gerino

